

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du lundi 10 février 2020 de 17H30 à 18H30**

Membre absent excusé : 8
Membre absent : 2
Nombre de membres présents : 14 Quorum : 13
Membre invité à titre consultatif : 1

(Annexe n°1)

Ordre du jour :

Questions administratives et pédagogiques :

- DGH (rentrée scolaire 2020/2021)
 - Suppression d'un poste d'anglais
- Expérimentation du 100 % du temps collègue
- Convention d'animation échecs

Questions financières :

- Utilisation du fonds social
- D.B.M pour vote

Secrétariat de séance :
Pascale PORCHER GUIARD

Mme la Présidente
Isabelle ROBQUIN



Le compte rendu du précédent CA est accepté avec 13 votes pour et une abstention.

La réunion a débuté avec l'explication de Mme Robquin concernant l'accueil des classes de CM1 et CM2 pendant la durée des travaux de l'école primaire prévus de fin avril 2020 à septembre 2021. Les horaires seront décalés par rapport à ceux du collège. L'entrée des élèves et les récréations se feront dans la cour du bas. La garderie et la cantine demeureront à l'école primaire, à la demande des enseignantes qui souhaitent conserver une vie d'école et préserver les fratries. Les salles attribuées ne sont pas encore définitives et une convention, qui sera soumise au CA, sera établie ultérieurement.

M. Lenoir a remercié le collège de cet accueil qui économise le prix d'une location pour la mairie. Il considère qu'il sera au demeurant, de meilleure qualité et qu'il s'inscrit dans la continuité des échanges entre primaire et collège.

Il est précisé que les classes de CP, CE1 et CE2 seront reçues par l'école maternelle et que les nouveaux locaux seront réalisés avec des matériaux locaux : paille et bois de la forêt de Pail.

Messieurs Lenoir et Caillaud ont quitté la réunion à l'issue de cette discussion.

I – DGH : rentrée 2020 / 2021

Mme Robquin a rappelé la dotation horaire pour la rentrée :

7 divisions soit $7 \times (26 \times 3) = 203$

heures UNSS soit $2 \times 3 = 6$

heures labo : $2 \times 1 = 2$

Soit un total de 211 heures et 3 heures à rendre

Pour faire suite au conseil pédagogique et lors de la commission permanente, Mme Robquin avait proposé de choisir entre 3 heures en UNSS (supprimant un poste d'EPS) et 3 heures de SVT. Après une discussion avec Mme Lucas, professeur d'EPS, qui a fait remarquer que ce serait difficile pour elle de maintenir l'UNSS dans ces conditions, la principale a pris contact avec la DSDEN qui gère ces horaires et les adapte en fonction des besoins.

Un aménagement a alors été proposé de garder ces 3 heures, en prenant 1 HSA d'EPS, 1 HSA de physique, 1 HSA d'anglais et 0,5 de français.

Mme Robquin précise que ces heures pourront être prises sur des HP et que les CSR (Complément de Service Rendu) seront ainsi ajustés.

Par ailleurs, deux postes seront gelés à la rentrée : Français et EPS

Il a ensuite été débattu de la suppression de la classe de 5ème. Sachant que pour ce niveau, le seuil d'ouverture légale est de 30 élèves, que le Rectorat a estimé à 27 le nombre d'élèves pour la rentrée 2020/2021 alors que l'effectif actuel en 6ème est de 29 élèves.

Mme Rouland a annoncé que les professeurs souhaitaient déposer une motion pour s'opposer à cette fermeture et marquer leur mécontentement.

Mme Robquin a demandé à chacun de se prononcer sur l'inclusion de cette motion (ci-jointe) après lecture de la lettre par Mme Rouland.

Résultats du vote :

- Pour : 12

- Contre : 0

- Abstention : 0

Elle a ensuite demandé à chacun de se prononcer sur l'adoption de la répartition des heures, tout en rappelant que suite à ce dépôt, si chacun s'y opposait, le CA serait de nouveau réunit et que l'adoption serait définitive au prochain vote.

Résultats du vote :

- Pour : 2
- Contre : 0
- Abstention : 10

La suppression du poste d'anglais de Mme Bousseau est abordée.

Le départ en retraite du professeur de Bais est désormais acté. Il n'y a aucune certitude sur le fait que Mme Bousseau continuera un complément de temps au collège les Garettes.

Résultats du vote :

- Pour : 2
- Contre : 0
- Abstention : 10

II- Expérimentation du 100 % du temps collège

Le DASEN propose cette expérimentation pour les collèges volontaires.

L'idée de ce dispositif est d'assurer la continuité du service public dans la prise en charge des élèves et ainsi de ne pas les renvoyer chez eux pour des demi-journées entières lors des modifications d'emploi du temps. Ce projet a déjà été soumis à l'équipe pédagogique.

Le temps scolaire sera employé soit par des remplacements de courte durée, soit par du « devoirs faits », soit sur des projets pédagogiques et éducatifs organisés par l'équipe éducative.

III- Convention d'animation échecs

Mme Robquin demande l'autorisation de signer la convention pour l'animation échecs. Mme Mottier a précisé que pendant sept semaines des membres d'une association de jeu d'échec viendront le jeudi midi afin de faire découvrir ce loisir. Il est à noter que la fédération nationale d'échecs prend en charge la totalité du coût de cette animation qui motive dix à quinze élèves.

adopté à l'unanimité

IV- Utilisation du fonds social

M Béranger souligne qu'il n'existe pas actuellement d'acte pour les modalités d'utilisation du Fond social (FS).

Il en propose un dont il fait la lecture et qui est joint à ce PV.

adopté à l'unanimité

V- D.B.M. pour vote

M. Béranger demande l'accord pour une DBM, virement entre services, d'un montant de 750 euros pris dans le service ALO, viabilisations,0EAU et déposé dans le SRH, fonctionnement, OMATERIEL.

Par ailleurs, suite à une erreur de facturation de l'eau par la CCMA, le collège s'est vu crédité d'un montant d'environ 2000,00 euros. Une partie a servi pour remplacer le mixeur de la cantine tombé en panne.

adopté à l'unanimité

VI- Questions diverses

M.Béranger annonce pour information :

- la création d'une ligne budgétaire pour financer le paiement des repas des élèves qui mangent à l'extérieur du collège
- l'acquisition d'une mallette PPMS pour le bâtiment AIR (salle pédagogique)
- l'acquisition d'un écusson avec les devises républicaines pour mettre au niveau des drapeaux de l'accueil.
- Une décision d'ordonnateur permettant de prélever 200 € de l'activité 0MATERIEL pour l'activité 0HEBERGEMENT (service SRH).
- Une décision d'ordonnateur permettant de prélever 250 € de l'activité 0EAU pour l'activité 0MOBILIER (service ALO).

Mme Rouland et Mme Guyader informent que les affiches des symboles de la République se décolent dans les salles de SVT et arts plastiques.
Mme Robquin autorise à les scotcher si nécessaire.

Le CA a été levé à 18h30.

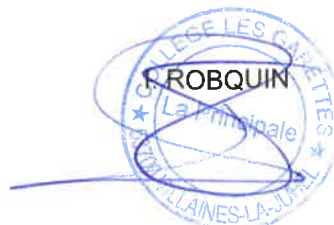
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Constat des présences à la séance du 10 février 2020

	Présent	Absent	Excusé	Remplacé par
Président				
ROBQUIN Isabelle, Principale	X			
Représentants de l'Administration				
BERANGER Julien, S.A.E.N.E.S	X			
MOTTIER Nathalie, C.P.E	X			
Représentants des élus				
AUREGAN Christelle, Conseillère Départementale			X	
DE MEIJER Nathalie, Représentante de la Mairie			X	
LENOIR Daniel, Conseiller Départemental	X			
Personnalités qualifiées				
GRANDIN Jean-Jacques	X			
DESILLIERE Florence			X	
Représentants des personnels du collège				
BERTHIAUX Jérémy	X			
BLANCHARD Stéphane			X	
GUITTON Véronique	X			
GUYADER Karine	X			
JOLY Sébastien	X			
POTTIER Nelly	X			
RADE Yann			X	
ROULAND Diane	X			
Représentants des parents d'élèves				
FOUCHER Anne-Sophie			X	
JANISZEWSKI Solène		X		
JARRY Aurélie		X		
LEDAUPHIN Emmanuelle			X	
NIZAN Gwénola			X	
PORCHER-GUIARD Pascale	X			
Représentants des élèves				
LEFEVRE Adrien	X			
PASTEAU Anaïs	X			
Invités				
M.DUGAST Olivier, Agent-Comptable			X	
M. CAILLAUD Pascal, Représentant de la C.C.M.A.	X			
Mia NIZAN, vice présidente du CVC			X	

Nombre réglementaire des membres du CA : 24
 Quorum : 13
 Nombre des membres effectivement présents:..... 14
 Invité

La Présidente du
 Conseil d'Administration



MOTION CA du 10 février 2020

Motion

Les professeurs élus au CA du Collège des Garettes, réuni le lundi 10 février 2020, manifestent leur colère devant la dégradation des conditions d'études et de travail qui va résulter de la politique éducative du gouvernement.

L'établissement perd 1 division en 5^e, 1 poste en anglais et en voit geler 2 (français et EPS). Depuis 2017, nous avons perdu 2 divisions.

La DGH ne permet plus de faire des groupes en anglais/espagnol, en sciences (les salles de sciences ne contiennent que 26 places), de soutien en mathématiques... Cela nuira à la qualité de l'enseignement.

Les compléments de service sont augmentés, réduisant l'équipe pédagogique sur place, cela ne permettra pas la mise en place de certains projets. En effet, comment s'investir pour un professeur quand on est sur 2 établissements ?

La faiblesse de la dotation conduit à l'augmentation des effectifs par classe, à la disparition des dédoublements et à une nouvelle dégradation des conditions d'enseignement. Comment rendre attractif le collège si des fermetures sont constatées? D'autant que le collège privé situé sur la même commune fait le plein (classes bilingues allemand / espagnol en 6^e, séjours scolaires pour tous les niveaux...). Les crédits pédagogiques au sein de notre établissement ne cessent de baisser.

Aucune mesure n'est guidée par le souci pédagogique et la recherche d'une meilleure réussite scolaire. Il s'agit de faire des économies aux dépens du secteur éducatif.

Nous nous opposons à cette conception de l'école.

Nous demandons le maintien de la DGH de 2019 en 2020, avec le maintien de 2 divisions en 5^e.

Quels que soient les efforts accomplis par le chef d'établissement pour gérer cette pénurie, la répartition proposée n'est pas acceptable puisqu'elle repose sur des moyens insuffisants pour accomplir nos missions pédagogiques et éducatives dans des conditions satisfaisantes.

La dotation accordée ne laisse en fait aucune marge de répartition. Par exemple, si l'établissement fait le choix d'ouvrir une division supplémentaire pour alléger les effectifs d'un niveau, il supprime toute possibilité d'avoir des marges de manœuvre pour organiser du soutien, du travail de groupes...

En conséquence, les représentants des personnels s'abstiendront sur le projet de répartition de la DHG qui ne prend pas en compte les besoins pédagogiques des élèves et aggrave de manière scandaleuse les conditions d'exercice du métier.

Dossier de demande de
FONDS SOCIAL
cantine/collégien/lycéen

Nom / Prénom de l'élève : **Classe** :

Régime : Externe DP (Nombre de repas par semaine :) Interne

Boursier : Oui Non si oui, échelon :

Composition du foyer dans lequel vit l'élève :

Nom, prénom	Adresse et téléphone	Activité / Profession
M/Me :		
M/Me :		

Autres personnes vivant dans le foyer :

Nom, Prénom	Date de naissance	Activité ou scolarité (classe et lieu de scolarisation)

Nature de l'aide demandée :

Demi-pension Internat Voyage / Sortie scolaire

Autre (fournitures, matériel, transport scolaire, vêtements, frais de lunettes, ...)

Préciser :

Selon les cas, merci de fournir les factures, devis ou références précises

Budget du ménage dans lequel vit l'élève :

TOTAL Ressources / mois	TOTAL Charges / mois
Salaire(s), indemnités journalières, pôle emploi, rentes, pension invalidité, RSA, AAH, prestations familiales (CAF ou MSA), pension alimentaire ...	Loyer, prêts immobilier, EDF, Gaz, chauffage, eau, téléphone(s), assurances, impôts, crédits, pension alimentaire,
.....€€

Éléments que vous souhaitez apporter à la connaissance de la commission en précisant les motifs de votre demande (frais exceptionnels, surendettement, dette,) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

A JOINDRE A VOTRE DEMANDE (si possible) :

- Dernier avis d'imposition
- Attestation CAF / MSA (prestations et QF)

Je soussigné(e) M/Me certifie l'exactitude de tous les renseignements portés dans ce dossier.

Fait à, le

Signature :

CADRE RESERVE A L'ETABLISSEMENT	
Quotient Familial (QF) = (Ressources – Charges) / nombre de personnes vivant dans le foyer	
QF / mois :€	QF / jour :€
<u>Date de la commission:</u>	
<u>Décision de la commission :</u> <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	Montant de l'aide€